



COMMISSION TRANSPORT

Réunion du 3 octobre 2006

Relevé de conclusions

Aménagements cyclables et promotion du vélo

Étaient présents : voir liste en annexe.

M. Gilbert HÉBRARD, préside cette réunion, aux côtés de M. Claude RAYNAL, Conseiller général du canton de Tournefeuille, récemment nommé Secrétaire en charge de l'Environnement au Conseil Général. Par ailleurs M. RAYNAL est également Vice-président en charge de l'Environnement à la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse.

Cette rencontre est consacrée aux politiques cyclables dans le département et s'articule autour des points suivants :

- Politique cyclable en Haute-Garonne : schéma directeur des itinéraires cyclables et aides aux communes pour les aménagements cyclables – *Blandine VERDIER (Directeur de l'Agriculture, du Développement rural et de l'Environnement au Conseil Général de la Haute-Garonne)*
- Exemple de la politique cyclable de la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue – *Thierry SAVIGNY (Vice-Président de la CCCB, chargé de l'environnement, Maire de Montberon)*
- Promotion de la pratique du vélo – *Julien CALLE (Ingénieur au service Environnement / DADRE du Conseil Général de la Haute-Garonne)*
- Exemple de l'opération l'Ecolavélo à Tournefeuille – *Claude RAYNAL (Conseiller Général et Maire de Tournefeuille)*

Politique cyclable en Haute-Garonne

cf. Annexe 1

Blandine VERDIER – DADRE / Conseil Général

- **Schéma directeur des itinéraires cyclables**

Dès 1981, le Conseil Général apportait déjà son soutien aux projets des communes en matière d'aménagements cyclables. Dans un souci de clarifier sa politique, de définir des priorités d'actions, d'améliorer la cohérence du dispositif d'intervention à l'échelle du département et de coordonner cette politique avec les différents acteurs, le Conseil Général a adopté en 1997 le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables.

Ce document pose le principe d'une aide différenciée du Conseil Général aux collectivités selon le type de projets, dans le respect des compétences respectives des diverses collectivités et de la cohérence départementale. Il met également l'accent sur la nécessaire concertation avec les différents acteurs (collectivités, associations de cyclistes urbains et de cyclotourisme). Enfin, il définit les aménagements structurants, sous maîtrise d'ouvrage

départementale, qui constituent une épine dorsale sur laquelle viennent se greffer les projets locaux.

- **Aménagements structurants** (cf. carte)

Réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Département, ces parcours cyclables sont situés essentiellement le long du Canal du Midi et du Canal Latéral, ainsi que le long de la Garonne. Au total, ils représentent près de 235 km, dont 80 km inscrits restent à réaliser (Parcours de la Garonne).

Etat d'avancement des réalisations : Les parcours cyclables des Canaux ont été achevés en 2002 et représentent au total 70km de piste cyclable. Leur jonction dans Toulouse, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, devrait être terminée prochainement.

En ce qui concerne le Parcours de la Garonne, l'objectif est de relier Toulouse à Luchon, selon un tracé le plus proche du fleuve, élément important de l'identité départementale. A ce jour, 62km ont été réalisés entre St Bertrand de Comminges et Boussens, essentiellement en itinéraire partagé (utilisation de voies communales ou départementales peu fréquentées). La définition du tracé se fait en concertation avec les associations cyclo locales et par une reconnaissance du terrain à vélo par les agents de la DADRE¹ selon une grille de critères (sécurité, confort et intérêt touristique).

Enfin, les 15 km de la piste cyclable le long de la Rigole de la Plaine entre Revel et le lac de Lenclas (amenée d'eau vers le Canal du Midi), viennent d'être aménagés en 2006.

Coûts d'investissements et d'entretien des aménagements structurants :

	<i>Investissement</i>	<i>Coût de l'entretien annuel</i>
Parcours du Canal du Midi	1 910 000 € (1977-1990) + 150 000 €/an de grosses réparations	1 500 €/km
Parcours du Canal de Garonne	4 220 000 € (1999-2002)	1 500 €/km
Parcours de la Garonne	1 336 000 € (2004-2005)	2 000 €/km
Parcours de la Rigole	405 000 € (2006)	2 000 €/km (revêtement en stabilisé exigé par la commission des Sites)

- **Aides du Conseil Général pour les réalisations sous maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale**

Il faut distinguer les projets d'aménagements cyclables à vocation de desserte de proximité, de maîtrise d'ouvrage communale, des projets intercommunaux, de loisirs, qui sont de la compétence des communes et groupements de communes. Pour les premiers, le Conseil Général apporte une aide de 10 à 50% HT ; pour les seconds, l'aide départementale est de 10 à 30% HT, déduction faite de toutes les autres aides. Les dossiers de demandes de subvention doivent être adressés au Conseil Général où ils sont instruits par la Direction de la Voirie et des Infrastructures (DVI); le Service Environnement de la DADRE donne son avis technique sur chaque dossier.

Bilans des aides départementales : Entre 1984 et 2006, le Conseil Général a apporté 5 millions d'euros d'aides financières pour les aménagements cyclables locaux.

DEBAT :

→ Parcours de la Garonne : Consultation des communes, des associations

En réponse à M. ICART (Mairie de Carbonne), Mme VERDIER précise que le tracé du Parcours de Garonne se fait en concertation avec les communes traversées. Dans un premier temps, des réunions par cantons permettent de prendre en compte les contraintes et les intérêts touristiques locaux, puis les services du Conseil Général rencontrent les élus et techniciens des communes concernées pour finaliser le tracé.

¹ DADRE : Direction de l'Agriculture, du Développement Rural et de l'Environnement du Conseil Général

M. ROUSSE (Rieux Volvestre) souhaite qu'une liaison entre sa commune et Saint Julien soit mise en place pour relier le Parcours Garonne aux bandes cyclables existantes entre Carbonne, Rieux et Montesquieu. Mme VERDIER répond qu'il s'agit d'un projet communal pouvant bénéficier d'une subvention de 10 à 50 % du montant HT des travaux (aménagement de desserte).

Concernant le tracé du Parcours Garonne, M. SAVARY (Association Vélo de Toulouse / AF3V) a proposé au Conseil Général deux entrées possibles sur l'agglomération toulousaine, l'une côté Cancéropôle, l'autre côté Touch. Mme VERDIER précise que ces propositions sont actuellement à l'étude et devront faire l'objet de négociations avec les collectivités concernées.

M. BONZOM (Mairie de Roques) demande des précisions sur le tracé entre Carbonne et Roques. Mme VERDIER répond qu'actuellement est à l'étude le tronçon entre Carbonne et Boussens ; l'objectif étant d'entrer dans l'agglomération d'ici 2010.

→ Projets inter-modaux et inter-collectivités

M. MARTINEZ (Association Vélo de Toulouse) fait part du projet de raccordement d'une piste cyclable existante au métro toulousain et s'interroge sur la possibilité d'inscrire ce projet au Schéma Directeur. Bien que le Conseil Général n'ait pas été saisi de ce dossier, Mme VERDIER indique qu'il ne s'agit pas d'un axe structurant pouvant être inscrit au Schéma Directeur, mais qu'il répond aux critères d'éligibilité aux aides départementales. M. RAYNAL (CAGT) précise que ce projet est effectivement sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de l'Agglomération Toulousaine (CAGT) et qu'il appartiendra à celle-ci de solliciter éventuellement une aide auprès du Conseil Général.

M. RAYNAL explique que les projets d'itinéraires cyclables inscrits dans le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables de l'Agglomération toulousaine sont financés par la CAGT ; si les communes adhérentes à la CAGT souhaitent réaliser un projet cyclable sur leur territoire, elles doivent financer le projet au prorata de leur participation à la CAGT. Il ajoute que Tisséo SMTC a en charge les infrastructures de rabattement vers le métro (transport en commun).

M. LLORCA (Mairie de Merville) détaille un projet de piste cyclable entre le nouveau collège d'Aussonne, situé sur le territoire de la CAGT, et la commune de Merville et s'interroge sur la nature du porteur de projet. Mme VERDIER suggère que ce projet soit présenté conjointement par les différentes collectivités.

Rappelant que le Conseil Général est compétent à la fois sur la politique cyclable et sur les transports scolaires, M. HAUGUEL (Mairie de Cornebarrieu) se demande quelles sont ses actions pour développer l'intermodalité des collégiens (vélo + bus). Mme VERDIER répond qu'il est difficile de créer des aménagements dans ce sens, car les circuits de bus scolaires sont différents chaque année, en fonction de la localisation des élèves.

M. HAUGUEL demande également si un projet d'abri-bus couplé à un parking vélo est éligible aux aides départementales. Mme VERDIER rappelle qu'il ne s'agit pas précisément d'un aménagement entrant dans le cadre de la politique cyclable du Département.

→ Adaptation des aménagements et équipements cyclables aux utilisations

M. FONTAN (APPA) fait remarquer que les documents de promotion des parcours cyclables ne mentionnent pas le revêtement de ces aménagements et par conséquent le type de vélo et d'utilisation adaptés. Mme VERDIER répond que les aménagements départementaux sont prévus pour une utilisation par un public familial.

Par ailleurs, il reproche aux glissières de sécurité placées le long des RD de donner un sentiment désagréable d'enfermement aux cyclistes. M. CONSTENSOU (Direction de la Voirie au Conseil Général) rappelle que les RD sont d'abord des voies routières et que les glissières de sécurité ont permis de réduire de 30% le nombre d'accidents et de 35% le nombre de morts, car elles permettent notamment de baisser de 10% la vitesse des voitures. Mme VERDIER rajoute qu'il s'agit avant tout de sensibiliser les usagers au partage de la route entre les différents véhicules motorisés ou non.

Mme MEIFFREN (SOLAGRO) estime qu'il est primordial de développer également les aménagements de stationnement des vélos. Mme VERDIER informe que le Conseil Général ne subventionne pas pour l'instant ce type d'équipements, mais qu'il équipe systématiquement tous les collèges du département de parkings vélo.

→ **Communication sur les itinéraires cyclables**

M. SAVARY (Association Vélo) félicite la CAGT pour la qualité de la Carte des Itinéraires Cyclables qu'elle vient de publier, mais regrette que cette carte ne mentionne pas les communes du SICOVAL et du Muretain. Il fait remarquer que le Conseil Général serait le bon niveau pour mettre en cohérence les informations des différentes collectivités locales. M. RAYNAL (CAGT) explique que cette carte est très difficile à réaliser, du fait de la multitude des maîtrises d'ouvrage (communautés d'agglomération, département...). Mme VERDIER précise que le Conseil Général dispose en interne d'une base de données cartographiques des réalisations du Schéma Directeur départemental et celles des communes ayant bénéficié des aides du Conseil Général. Pour l'instant, ces données SIG constituent un outil de travail et d'aide à la décision, mais n'ont pas la vocation à être publiées.

Exemple d'une politique cyclable locale

Thierry SAVIGNY – *Communauté de Communes des Coteaux Bellevue*

La Communauté de Communes des Coteaux Bellevue rassemble 5 communes du Nord toulousain.

- **Naissance d'une politique cyclable : mise en œuvre du premier projet local d'aménagement du territoire**

La politique cyclable communautaire a débuté par la création d'un itinéraire entre Launaguet et la Forêt de Buzet nommé « Le Poutou ». Cet itinéraire, identifié par une association de randonnée de Paulhac, traverse plusieurs communes, rattachées à différentes intercommunalités, d'où la difficulté de trouver un maître d'ouvrage pour la réalisation de ce projet. La première étape a donc été le classement piéton / cyclable de cet itinéraire par chaque commune (délibération), qui ont également pris l'engagement de subventionner l'association chargée du balisage du parcours. Une communication auprès de la population a été lancée (plaquette d'information mise à la disposition dans les mairies et distribuée dans les boîtes aux lettres) et une manifestation est organisée chaque année, empruntant le sentier entre Launaguet et Buzet. Le coût de cette réalisation est minime (édition de la plaquette et subvention de l'association).

- **Réalisation du réseau cyclable communautaire**

La seconde réalisation, sous maîtrise d'ouvrage de la CCCB, répond à un besoin de desserte sécurisée du collège de Pechbonnieu et des équipements sportifs à proximité, et à terme assurera la jonction entre l'agglomération toulousaine et le canton de Fronton (Toulouse – L'Union – Labastide St Sernin). Avant d'aboutir à ce projet, les communes de la CCCB ont mis en cohérence leurs PLU : chaque document d'urbanisme prévoit 2 mètres de voie piétonne sur chaque voirie. Puis la CCCB ayant pris la compétence de la réalisation de pistes cyclables / piétonnes à caractère intercommunal, elle a mis en œuvre le projet, dont l'ambition à terme est de relier Montberon à Saint Geniès Bellevue.

Le projet porte sur 10 km en voie mixte. La première tranche du projet vient d'être réalisée (1km le long de la RD15) pour un montant des travaux de 400 000 €, aidés à hauteur de 50% par le Conseil Général. Le coût élevé de cette tranche s'explique par la nature des travaux (enrochements, barrières en bois, ...). Les autres tranches prévues, moins coûteuses, concernent la traversée de Pechbonnieu, la liaison St Loup Cammas – St Geniès Bellevue, la liaison St Geniès – L'Union (en concertation avec la CAGT), la liaison vers Labastide St Sernin.

La création d'aménagements cyclables doit s'accompagner d'une **communication** sur ces équipements et d'une sensibilisation à la pratique du vélo. Concernant le réseau cyclable départemental (axes structurants), le Conseil Général a édité des cartes touristiques détaillées (disponibles au CDT), propose divers circuits VTT sur le site www.randonnees-haute-garonne.fr) et inaugure chaque nouveau parcours, en présence des associations et élus locaux.

Par ailleurs, le Conseil Général mène des actions spécifiques à destination des collégiens du département : outre la création de parkings vélo dans les collèges et le soutien à l'amélioration de la desserte cyclable des établissements, une action pédagogique de **sensibilisation à la pratique du vélo** en toute sécurité est proposée aux élèves des collèges. Réalisée par le Conseil Général associé au SMEPE, cette opération "*Charte du collégien à vélo*" a permis de toucher 12 000 élèves de 6^{ème} en 2006. La diffusion du document s'est accompagnée d'animations partenariales dans 5 collèges pilotes (animations "vélo et environnement" par les animateurs de la DADRE, "vélo au quotidien" par l'Association Vélo de Toulouse et "comportements à vélo" par la Prévention Routière). De plus, des animations sur la pratique du vélo, en complément d'animation sur la prévention routière et la sécurité dans les transports (opération "sortir vite"), ont également été menées dans 3 collèges et place du Capitole à Toulouse, à l'occasion de la Semaine de la Sécurité Routière en octobre 2006.

Le Conseil Général soutient également des initiatives pertinentes en matière cyclable : il a pris la décision de subventionner la création de la **Maison du Vélo** à Toulouse (face à la gare Matabiau).

Enfin, au travers de sa participation à l'**Association des Départements Cyclables**, le Conseil Général contribue à la réflexion sur la promotion des déplacements à vélo.

DEBAT :

→ Sensibilisation des jeunes à la pratique du vélo

Un participant fait remarquer que les cartables des collégiens, lourds et parfois volumineux, représentent un handicap sérieux pour la pratique du vélo en toute sécurité et demande si ce point est pris en compte dans les opérations de sensibilisation aux comportements à vélo. Mme VERDIER approuve cette remarque et précise que le Conseil Général équipe les collèges en casiers individuels afin que les élèves puissent déposer leurs affaires.

Mme MEIFFREN (SOLAGRO) fait part d'opérations de sensibilisation des collégiens par des lycéens, et souligne l'intérêt et l'efficacité de ces opérations. M. HÉBRARD rappelle que le Conseil Départemental des Jeunes pour l'Environnement est basé sur un principe similaire ("les jeunes parlent aux jeunes"), puisque les actions imaginées et créées par les jeunes membres du CDJE sont destinées à l'ensemble des collégiens du département.

Concernant la participation de l'association Vélo à l'opération "*Charte du collégien à vélo*" (animation dans 5 collèges), M. SAVARY (Association Vélo) reconnaît que cela nécessite une lourde mobilisation des bénévoles (et en particulier M. COQUILLE) et souhaite qu'à l'avenir ces animations soient prises en charge par un animateur de la Maison du Vélo.

→ Sensibilisation des enseignants

Selon M. FONTAN (APPA), il serait utile de cibler les professeurs de sports pour promouvoir l'usage du vélo par le biais de l'action sportive.

M. HÉBRARD précise que toutes les actions d'éducation à l'environnement proposées par le Conseil Général et le SMEPE restent basées sur le volontariat des équipes enseignantes et qu'il n'appartient pas à notre collectivité d'imposer telle ou telle activité.

M. ZUCCANTE (Inspection d'Académie) ajoute qu'une information pourrait être transmise aux enseignants via les Comités d'Hygiène des établissements scolaires.

Mme SELVA (Association Maison du Vélo) informe que des professeurs de sports se sont impliqués dans une action "vélo" menée au collège de Castelginest.

M. FABRE (Conseiller Général) indique qu'une dynamique locale est nécessaire pour que les enseignants prennent le relais sur une initiative du Conseil Général. L'important est de trouver des approches ou des vecteurs différents pour la sensibilisation et élargir le débat au-delà des collègues.

Ramassage scolaire à vélo à Tournefeuille

cf. Annexe 3

Claude RAYNAL – Maire et Conseiller général de Tournefeuille

Dès 2002, les élus de Tournefeuille s'intéressent au développement de la pratique du vélo. La ville comporte un important réseau d'aménagements cyclables et en 2003 naît la première association de ramassage scolaire à vélo à l'Ecole Primaire Mirabeau. A ce jour, 6 groupes scolaires ont créé chacun une association de ce type.

- **Constats : les raisons de mettre en place un ramassage scolaire à vélo ...**

De très nombreux enfants font le chemin de l'école en voiture. Les parents estiment qu'il s'agit d'une solution plus pratique et répondant aux exigences de sécurité des enfants. Cependant le « tout voiture » conduit à des situations environnementales négatives : embouteillages, pollutions, insécurité, stress...

- **... et motivations**

Dans ses choix de comportements, chacun de nous peut inverser la tendance du tout voiture. La mise en place d'un ramassage scolaire à vélo est une action qui va dans ce sens. Elle permet également – et surtout – de faire passer un message pédagogique : montrer que le vélo est adapté aux courts déplacements, former les adultes cyclistes de demain ...

- **Et concrètement ?**

Les enfants sont encadrés par deux adultes, portant des gilets fluo. Des horaires précis sont établis à des lieux de rassemblement le long du trajet vers l'école. Bien entendu, les écoles disposent de parcs à vélo adaptés.

- **Associations de ramassage scolaire à vélo**

Il est important d'avoir une association par groupe scolaire, car cela facilite les liens entre parents d'élèves et permet d'améliorer la continuité dans l'organisation des trajets. Toutefois, la création d'un statut associatif est relativement lourd et il est essentiel de prendre en compte dès le début du projet deux aspects fondamentaux : identification et sécurisation des points noirs sur les trajets et assurance.

- **Des difficultés ...**

La définition et le respect des horaires nécessitent une organisation très rigoureuse des parents. Les difficultés sont également liées à la pérennisation des circuits, et à la réticence des parents, pourtant facilement contrée par les arguments suivants : satisfaction et meilleure forme des enfants.

Enfin, malgré le réseau existant, les associations souhaitent plus de pistes cyclables.

- **... mais un bilan globalement positif**

Le ramassage scolaire à vélo sur Tournefeuille concerne 150 enfants sur les 6 groupes scolaires. Devant les écoles, les véhicules sont moins nombreux laissant place à une réappropriation de l'espace par le vélo. Outre l'impact pédagogique de l'action sur les parents et les enfants, elle présente sans aucun doute un aspect convivial auprès de l'ensemble de la population.

Au delà de cette action, la Ville de Tournefeuille étudie la mise en place d'un Plan de Déplacement pour les agents municipaux (organisation de co-voiturage et incitation à la pratique du vélo).

DEBAT :

M. TOURNIER (ADEQVAAR) s'interroge sur le fonctionnement du ramassage scolaire à vélo par temps de pluie. M. RAYNAL répond que le nombre d'enfants participants est moins important, mais que le ramassage fonctionne même en cas d'intempéries. M. FABRE rappelle qu'il n'y a que 18 jours de pluie par an sur Toulouse !

Mme MEIFFREN (SOLAGRO et adhérente d'une association de ramassage à vélo à Tournefeuille) ajoute au bilan positif présenté précédemment, l'effet incitatif de cette opération sur le moral des enfants et sur le comportement des parents, qui choisissent le vélo dans leurs déplacements domicile – travail.

La séance est levée à 19h15.

Vu et transmis,

Annick VEZIER

Sandrine BATAILLÉ

Le Vice-Président du SMEPE,

Le Secrétaire chargé de
l'environnement

Gilbert HEBRARD

Claude RAYNAL

Le Président du Syndicat Mixte
pour l'Environnement,

Pierre IZARD